

**Appel unitaire CGT, SUD, FO**  
**Le 5 mars, défendons le droit du travail**  
**Contre l'accord national interprofessionnel (ANI) de « compétitivité des entreprises et sécurisation de l'emploi » du 11 janvier 2013.**

Cet accord accroît la flexibilité, aggrave la précarité et n'apporte en contrepartie aucune sécurité aux salarié-es. Il permet aux employeurs de déroger au droit du travail dans la plupart des domaines (rémunération, durée du travail, organisation du temps de travail, temps partiel imposé, mobilités forcées). Il facilite les licenciements et donne aux entreprises la possibilité de remettre en cause les acquis jusqu'alors garantis par des accords ou par la loi.

Les organisations syndicales **CGT, SUD et FO** de FT/Orange appellent les salarié-es du groupe à se mobiliser et à participer massivement aux actions de grève et de manifestations dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 5 mars pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail, la protection sociale et demander aux député-ées de ne pas intégrer dans la loi l'ANI du 11 janvier.

A France Télécom/Orange comme ailleurs, les salarié-es font les frais d'une politique d'austérité pour garantir la rémunération des actionnaires aux dépens des salarié-es.

**Le 5 mars doit être l'occasion pour les salarié-es d'exiger une nouvelle fois les moyens humains et financiers nécessaires pour réussir le véritable changement au sein du groupe.**

**A France Télécom/Orange, les 6000 suppressions d'emplois minimum en 3 ans, vont avoir des conséquences sur la qualité du service rendu et l'organisation et les conditions de travail. Il est urgent d'embaucher en commençant immédiatement par tous-tes les apprentis -es, intérimaires, précaires des entreprises du groupe et les salarié-es des entreprises sous traitantes.**

Aujourd'hui les salarié-es du groupe sont mis en concurrence et la direction annonce accélérer le processus en embauchant des salarié-es dans des filiales avec des garanties de moindre niveau (hors CCNT).

Les restructurations reprennent, les salaires sont en bernés, les conditions de travail se détériorent : charge de travail, horaires, pénibilité ....

L'accord interprofessionnel du 11 janvier, s'il est retranscrit dans une Loi, autoriserait la direction à aggraver la situation des salarié-es sur les restructurations, les mobilités forcées, l'externalisation, le développement des emplois précaires, la rémunération, ainsi que pour le droit d'intervention des salarié-es et de leurs représentants...

Les salarié-es exigent des réponses nouvelles en termes, d'emplois, de salaires, de droits et garanties, de conditions de travail, de recherche et développement, d'investissements ...

Les organisations syndicales demandent l'ouverture de négociations sur le contenu des revendications des salarié-es, pour réellement transformer leur quotidien et répondre aux besoins des usagers.

**Toutes et tous en grève et dans la rue le 5 mars pour exiger le retrait de l'ANI du 11 janvier et satisfaire nos revendications !**